

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2023 -
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC LA
SOCIÉTÉ RUELLOISE DES VIANDES

irection générale adjointe Cohésion
territoriale et appui aux communes
Numéro : 2023-D-144

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'occupation précaire avec la société « Ruelloise des viandes » située Z.A. de la Croix Blanche à Soyaux, dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2023,

Article 2 – La présente convention autorise la société « Ruelloise des viandes » à occuper un emplacement à l'espace Carat du 8 (à partir de 14h) au 10 septembre 2023 (jusqu'à 18h) pour la vente de produits de restauration rapide à emporter ou à consommer sur place.

GrandAngoulême mettra à la disposition de l'occupant un espace aménagé de « mange debout » ainsi qu'une vitrine réfrigérée.

Afin de pouvoir répondre à la démarche « éco-manifestation », l'occupant utilisera de la vaisselle lavable.

Article 3 – L'occupation d'un emplacement à l'Espace Carat par la Société « Ruelloise des viandes » est consentie moyennant une redevance de 544 € TTC.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 JUIN 2023

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 16 JUIN 2023
Publié ou notifié,
Le 16 JUIN 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER